

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 novembre 2019

Présents :

ADRAGNA J – TISSEYRE C – ABRIOUX C – DARLY T – BORIOS O – GERVASI A –
CADENA J – SICART M – GILANT Y

Absents : ANCELY N – MIGNARD C

Excusés : OLIVARES S – MARTEL C
Représentés : ROUSSEAU L – LIGNERES G

Secrétaire : TISSEYRE Cyrille

1 – SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES RESTAURATION SCOLAIRE :

Monsieur l'Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal, qu'à la suite de la création de la régie de recettes pour l'encaissement de l'accueil de loisirs « Les Pitchous », en date du 25 février 2019, il convient de supprimer la régie de recettes restauration scolaire qui n'est plus d'aucune utilité.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2 – SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES GARDERIE :

Monsieur l'Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal, qu'à la suite de la création de la régie de recettes pour l'encaissement de l'accueil de loisirs « Les Pitchous », en date du 25 février 2019, il convient de supprimer la régie de recettes garderie qui n'est plus d'aucune utilité.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3 – SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES COPIES TELECOPIES :

Monsieur l'Adjoint au Maire propose de supprimer la régie de recettes copies télécopies, du fait que celle-ci représente une très faible recette pour la commune et engendre un travail de gestion important.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4 – SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES DROITS DE PLACES :

Monsieur l'Adjoint au Maire propose de supprimer la régie de recettes droits de places, du fait que celle-ci représente une très faible recette pour la commune et engendre un travail de gestion important.

5 – INDEMNITES DE FONCTION DES TITULAIRES DE MANDATS LOCAUX :

Monsieur l'Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de délibérer sur la revalorisation des indemnités des élus locaux, suite à la modification du point d'indice.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de fixer les indemnités comme suit :

- Indemnité de Maire : 31 % de l'IB 1027.
- Indemnité des Adjointes : 8,25 de l'IB 1027.

6 – MISE EN PLACE D'UNE ANTENNE FREE SUR LA COMMUNE :

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal que le sujet de l'implantation d'une antenne FREE sur la commune de Siran a été débattu à plusieurs reprises. Il propose de valider ce projet.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, l'implantation d'une antenne FREE, sur la parcelle communale cadastrée AL 165, pour un loyer annuel de 5 000 €.

7 – CHANGEMENT DE COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC :

Suite au départ à la retraite de Madame BARTHE Nicole, ancienne trésorière de Capestang, il convient de délibérer sur la prise de fonction de Monsieur MAFFRE Jacques, nouveau comptable du Trésor Public de Capestang, depuis le 1^{er} juillet 2019.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

8 – PRISE DE POSITION SUR L'EOLIEN :

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'il avait été décidé de s'opposer aux projets éoliens sur le territoire du Grand Site de France, lors de la séance du 18 février 2019. Suite à la demande du PHLV, il propose de reprendre une délibération identique avec toutes les communes concernées par l'OGS

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

La séance est levée, il est 20 H 00.